

**ERRATUM au sommaire du JOPF n° 29 du 22 juillet 2010, page 3187.**

Au lieu de : "Arrêté n° 1157 CM du 16 juillet 2010 renvoyant en seconde lecture la délibération n° 7-2010 CAPF du 16 juin 2010 adoptant la décision budgétaire modificative n° 1 de l'exercice 2010 du Conservatoire artistique à la Polynésie française";

Lire : "Arrêté n° 1157 CM du 16 juillet 2010 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 7-2010 CAPF du 16 juin 2010 adoptant la décision budgétaire modificative n° 1 de l'exercice 2010 du Conservatoire artistique à la Polynésie française".

**ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

**PRESIDENCE**

**ARRETE n° 3595 PR du 26 juillet 2010 portant désignation des académiciens, membres de l'académie pa'umotu.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1910 CM du 23 décembre 2008 portant création de l'académie pa'umotu ;

Vu l'arrêté n° 256 PR du 10 février 2009 portant désignation des personnalités compétentes en matière de culture et langue pa'umotu chargés de proposer le nom des quatorze académiciens ;

Vu la lettre du 14 juin 2010 émanant des personnalités compétentes en matière de culture et langue pa'umotu, proposant le nom des quatorze premiers membres pressentis pour former l'académie pa'umotu,

Arrête :

Article 1er.— Sont désignées comme académiciens, membres de l'académie pa'umotu "Karuru Vanaga", les personnes suivantes :

- Mme Christine Arakino épouse Ganahoa, originaire de Reao, Tuamotu ;
- M. Fasan Chong (dit Kape), originaire de Napuka, Tuamotu ;

- Mme Rota Gatata épouse Williams, issue d'une famille originaire de Anaa, Tuamotu ;
- Mme Joana Lai Hing épouse Hauata, issue d'une famille originaire de Anaa, Tuamotu ;
- M. Clément Nui, issu d'une famille originaire de Fakahina, Tuamotu ;
- M. Taimana Taimana dit Robert, originaire de Aratika, Tuamotu ;
- Mme Ruaragi Taumihau épouse Tahiaata, originaire de Fakarava, Tuamotu ;
- M. Timi Teanuanua, originaire de Faite, Tuamotu ;
- M. Teamoetere Teariki, originaire de Tatakoto, Tuamotu ;
- Mme Merehau Konohi Teavai épouse Anastas, issue d'une famille originaire de Nukutavake, Tuamotu ;
- M. Mautara Louis Temanaha, originaire de Takaroa, Tuamotu ;
- M. Edgard Teagi Tematahura Teto, originaire de Pukapuka, Tuamotu ;
- Mme Gilda Tirita Vaiho épouse Faatoa, résidente de Takume, Tuamotu ;
- Mme Maheata Williams, originaire de Anaa, Tuamotu.

Art. 2.— Le ministre de la culture et de l'artisanat, en charge de la vie associative et des relations avec les communautés culturelles, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2010.

Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la culture  
et de l'artisanat,  
Mita TERIIPAIA.*

**ARRETE n° 3623 PR du 27 juillet 2010 modifiant l'arrêté n° 2381 PR du 9 novembre 2009 modifié constatant les désignations des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations représentés au Conseil économique, social et culturel de Polynésie française.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;